



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

défense et usage

Question écrite n° 92417

Texte de la question

M. Pierre Morel-A-L'Huissier attire l'attention de Mme la ministre de l'enseignement supérieur et de la recherche sur le constat alarmant dans les facultés concernant une présence de plus en plus importante de fautes d'orthographe dans les écrits des étudiants. Il lui demande de bien vouloir lui préciser les actions que le Gouvernement entend mettre en oeuvre afin que les jeunes Français, actuellement étudiants, se réconcilient avec l'orthographe.

Texte de la réponse

La maîtrise de la langue est une condition indispensable de la réussite dans l'enseignement supérieur. Tout titulaire du baccalauréat, surtout s'il souhaite s'engager dans une poursuite d'études, doit évidemment la posséder. À ce titre, dans le cadre de la réforme du lycée, un travail conjoint est conduit par la direction générale de l'enseignement scolaire du ministère de l'éducation nationale et par la direction générale pour l'enseignement supérieur et l'insertion professionnelle du ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche, afin d'assurer une bonne articulation entre les trois dernières années de l'enseignement scolaire et le premier cycle de l'enseignement supérieur. Par ailleurs, dans le cadre du plan pluriannuel pour la réussite en licence, les universités ont fortement développé les dispositifs d'accueil des nouveaux bacheliers, notamment ceux des voies technologiques et professionnelles. Parallèlement à la mise en oeuvre de formations à la méthodologie du travail universitaire, les établissements organisent des enseignements d'expression écrite et orale (ateliers d'écriture avec révision grammaticale, unités d'enseignement de remise à niveau en français...) ainsi que des dispositifs de soutien au bénéfice des étudiants présentant des indices de fragilité.

Données clés

Auteur : [M. Pierre Morel-A-L'Huissier](#)

Circonscription : Lozère (2^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 92417

Rubrique : Langue française

Ministère interrogé : Enseignement supérieur et recherche

Ministère attributaire : Enseignement supérieur et recherche

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 2 novembre 2010, page 11887

Réponse publiée le : 1er février 2011, page 1000